



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 septembre 2006
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du représentant suppléant des États-Unis d'Amérique au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du représentant de la Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale, datée du 1^{er} septembre 2006, attestant que T. Kirk McBride a été nommé représentant suppléant des États-Unis d'Amérique au Conseil.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

